

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil spécialisé « Vins » de FranceAgriMer du 20 décembre 2017 : bilan de la récolte 2017, programme d'études économiques 2018, gestion du potentiel viticole, classement des variétés de vigne

Le conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières viticole et cidricole s'est réuni le 20 décembre 2017, sous la présidence de Jérôme Despey.

Bilan définitif de la récolte 2017

La direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) a présenté les premières données sur la récolte 2017 (sur la base des déclarations de récolte faites par téléprocédure, clôturée le 12 décembre 2017 avec un taux de 97 % de déclarations en ligne).

La récolte de vin 2017 s'élève à 35,6 millions d'hectolitres en données brutes, soit - 22 % par rapport à celle de 2016 (45,56 Mhl). Cette confirmation d'une récolte historiquement faible ne présage aucunement de conséquences sur le marché ; les professionnels de la filière viticole disposant des outils de gestion nécessaires (stocks, volume complémentaire individuel - VCI, réserve interprofessionnelle).

Pour en savoir plus, le bilan de la récolte de vin 2017 est consultable sur le site internet de la DGDDI : <http://www.douane.gouv.fr/articles/a14588-la-production-de-vin-en-france-en-2017>

Programme d'études économiques 2018 de FranceAgriMer pour les filières viticole et cidricole

Le conseil spécialisé a permis de proposer plusieurs thématiques d'études à engager, dans le cadre de la mission d'expertise économique de FranceAgriMer destinée à éclairer les entreprises et organisations professionnelles sur le fonctionnement des marchés.

Pour les filières viticole et cidricole, ce programme d'études prévisionnel 2018 permettra notamment de poursuivre les analyses récurrentes (suivi de la consommation et de la distribution via les panels, suivi de la conjoncture), les observatoires économiques (marché international des vins rosés), les études (le marché du bag-in-box, attentes des importateurs et des distributeurs des grands marchés d'importation vis-à-vis de l'offre française en vins) et les activités de veille (veille concurrentielle internationale sur le marché du vin).

Gestion du potentiel viticole : bilan des attributions des autorisations de plantation de vignes 2017 et modalités pour la campagne de plantation 2018

Les autorisations de plantation attribuées en 2017 se répartissent, selon leur type, de la façon suivante :

- 13 900 demandes d'autorisations de conversions de droits (33 %) ;
- 13 084 demandes d'autorisations de replantations (31%) ;
- 3 385 demandes d'autorisations de replantations anticipées (8%) ;
- 11 447 demandes d'autorisations de plantations nouvelles (27%).

10 720 demandes d'autorisations de plantations nouvelles ont été délivrées en 2017 pour 4 529 ha.

Pour en savoir plus sur le bilan détaillé : [http://www.franceagrimer.fr/index.php/fam/Stockage-Actualites/Conseils-specialises/Vin/2017/Bilan-des-attributions-d-autorisations-de-plantation-de-vignes-pour-2016-2017/\(language\)/fr-FR](http://www.franceagrimer.fr/index.php/fam/Stockage-Actualites/Conseils-specialises/Vin/2017/Bilan-des-attributions-d-autorisations-de-plantation-de-vignes-pour-2016-2017/(language)/fr-FR)

Le conseil a proposé de retenir les modalités de gestion du potentiel viticole pour la campagne de plantation 2018, qui sont reconduites à l'identique de celles de la campagne précédente, à savoir :

- 1 % de croissance (soit environ 8 000 ha de croissance maximum du potentiel de production) ;
- critère d'éligibilité retenu : absence de détournement de notoriété ;
- critères de priorité retenus au niveau national : priorisation des nouveaux entrants de moins de quarante ans et des demandeurs respectant le régime d'autorisation (comportement antérieur), définition d'une surface plancher applicable aux autorisations.

Des demandes de limitations régionales pour les plantations nouvelles 2018 en vins sans indication géographiques (VSIG) ont également été votées : 4 demandes en bassin Alsace-Est, 1 en bassin

Bordeaux-Aquitaine, 1 en bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura, 1 en bassin Champagne et 1 en bassin Corse.

Les autres demandes de limitations régionales en VSIG seront examinées lors du conseil spécialisé de janvier prochain, afin que la phase de consultation des organisations professionnelles locales puisse être finalisée dans les bassins concernés.

L'ensemble des conditions d'octroi des autorisations de plantations définies par arrêté ministériel pour la campagne 2018 seront examinées pour avis lors du conseil spécialisé de janvier prochain.

Classement des variétés de vigne

Le conseil spécialisé de FranceAgriMer a rendu les avis favorables suivants sur les variétés de vigne proposées, après celui de la section vigne du CTPS :

- 6 variétés proposition de classement définitif : 4 variétés Resdur 1 (qui, depuis leur demande de classement temporaire, ont été baptisées : Vidoc N, Artaban N, Floréal B et Voltis B) et 2 variétés traditionnelles du Sud-Ouest (Gibert N et Noual B) ;
- 1 variété proposée au classement temporaire : le Vidal blanc, variété tolérante au mildiou et à l'oïdium, avec des caractéristiques intéressantes pour la production d'eaux-de-vie.

Pour en savoir plus, les dernières données économiques sur la filière sont consultables en ligne sur le site internet de FranceAgriMer : [http://www.franceagrimer.fr/Stockage-Actualites/Conseils-specialises/Vin/2017/Conseil-specialise-Vins-de-FranceAgriMer-du-20-decembre-2017/\(filier\)/2](http://www.franceagrimer.fr/Stockage-Actualites/Conseils-specialises/Vin/2017/Conseil-specialise-Vins-de-FranceAgriMer-du-20-decembre-2017/(filier)/2)

Service de presse FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil
Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 34 05
Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr
virginie.nicolet@franceagrimer.fr